

## Déclaration d'une organisation de formation DTO

(conformément au règlement (UE) n° 1178/2011 de la Commission)

Date de réception

(Cadre réservé à la DGTA)

### Objectif

Cette déclaration concerne une :

Déclaration initiale

Si l'organisation était auparavant une RF ou un ATO, complétez le numéro de référence: **BE/RF-** ou **BE/ATO-**

Notification de modification(s)

Numéro de référence DTO: **BE.DTO.**

Complétez seulement les points 1 et 9 et les champs contenant des modifications.

La cessation partielle ou totale des activités de formation doit être notifiée au point 4.

### 1. Organisme de formation déclaré (DTO)

Nom du DTO (LETTRES MAJUSCULES):

### 2. Etablissement

Nom de l'entité juridique déclarant le DTO:

Statut juridique (*ex. SA, SPRL, ASBL, ...*):

Numéro BCE (Banque Carrefour des Entreprises):

Adresse:

Téléphone:

Email:

Website:

### 3. Personnel

#### 3.1 Représentant du DTO

Nom:

Adresse:

Téléphone:

Email:

#### 3.2 Responsable pédagogique (HT)

Catégorie d'aéronef (*ex. avion, hélicoptère, planour, ballon*):

Nom:

Adresse:

Téléphone:

Email:

#### 3.2.1 Responsable pédagogique adjoint (dHT) (le cas échéant)

*Note: un dHT est nécessaire si le domaine d'activité du DTO inclut la formation dans plusieurs catégories d'aéronefs*

Catégorie d'aéronef (*ex. avion, hélicoptère, planour, ballon*):

Nom:

Adresse:

Téléphone:

Email:

## 4. Formations prévues

Note: Joignez ou, si le programme apparaît dans la liste de la DGTA, se référer aux programmes de formation utilisés pour fournir la formation ou référez aux manuels de formation approuvés utilisés pour fournir la formation dans un ATO.  
Mention «entraînement terminé» si la formation a été arrêtée.

Indiquez toutes les formations prévues	Référez au programme ou manuel de formation			
<b>Avions:</b>				
<input type="checkbox"/> instruction théorique pour la LAPL(A)				
<input type="checkbox"/> instruction au vol pour la LAPL(A)				
<input type="checkbox"/> instruction théorique pour la PPL(A)				
<input type="checkbox"/> instruction au vol pour la PPL(A)				
<input type="checkbox"/> qualification de classe: SEP(land)				
<input type="checkbox"/> qualification de classe: SEP(sea)				
<input type="checkbox"/> qualification de classe: TMG				
<input type="checkbox"/> qualification supplémentaire: vol de nuit				
<input type="checkbox"/> qualification supplémentaire: vol acrobatique				
<input type="checkbox"/> qualification supplémentaire: vol en montagne				
<input type="checkbox"/> qualification supplémentaire: remorquage de planeur				
<input type="checkbox"/> qualification supplémentaire: remorquage banderole				
<input type="checkbox"/> qualification nationale: largage de parachutistes (conforme à la circulaire CIR/FCL-27)				
<b>Hélicoptères:</b>				
<input type="checkbox"/> instruction théorique pour la LAPL(H)				
<input type="checkbox"/> instruction au vol pour la LAPL(H)				
<input type="checkbox"/> instruction théorique pour la PPL(H)				
<input type="checkbox"/> instruction au vol pour la PPL(H)				
<input type="checkbox"/> qualification de type d'hélicoptère monomoteur dont la configuration maximale certifiée en sièges n'excède pas 5 sièges:				
<input type="checkbox"/> type d'hélicoptère:				
<input type="checkbox"/> type d'hélicoptère:				
<input type="checkbox"/> type d'hélicoptère:				
<input type="checkbox"/> qualification supplémentaire: vol de nuit				
<input type="checkbox"/> qualification nationale: largage de parachutistes (conforme à la circulaire CIR/FCL-27)				
<b>Planeurs:</b>				
<input type="checkbox"/> instruction théorique pour la LAPL(S)				
<input type="checkbox"/> instruction au vol pour la LAPL(S)				
<input type="checkbox"/> instruction théorique pour la SPL				
<input type="checkbox"/> instruction au vol pour la SPL				
<input type="checkbox"/> extension des privilèges à la classe TMG				
<input type="checkbox"/> autres méthodes de lancement:				
<input type="checkbox"/> décollage par treuil	<input type="checkbox"/> décollage par véhicule	<input type="checkbox"/> décollage aérotracté	<input type="checkbox"/> décollage autonome	<input type="checkbox"/> décollage par élastique
<input type="checkbox"/> qualification supplémentaire: vol acrobatique				
<input type="checkbox"/> qualification supplémentaire: remorquage de planeur				
<input type="checkbox"/> qualification supplémentaire: vol dans les nuages				
<input type="checkbox"/> qualification instructeur de vol FI(S)				
<input type="checkbox"/> stage de remise à niveau d'instructeur FI(S)				
<b>Ballons:</b>				
<input type="checkbox"/> instruction théorique pour la LAPL(B)				
<input type="checkbox"/> instruction au vol pour la LAPL(B)				
<input type="checkbox"/> instruction théorique pour la BPL				
<input type="checkbox"/> instruction au vol pour la BPL				
<input type="checkbox"/> extension des privilèges de classe:				
<input type="checkbox"/> ballons à air chaud	<input checked="" type="checkbox"/> dirigeables à air chaud	<input type="checkbox"/> ballons à gaz		
<input type="checkbox"/> extension des privilèges de groupe:				
<input type="checkbox"/> groupe A	<input type="checkbox"/> groupe B	<input type="checkbox"/> groupe C	<input type="checkbox"/> groupe D	
<input type="checkbox"/> extension des privilèges aux vols captifs				
<input type="checkbox"/> qualification supplémentaire: vol de nuit				
<input type="checkbox"/> qualification instructeur de vol FI(B)				
<input type="checkbox"/> stage de remise à niveau d'instructeur FI(B)				
<input type="checkbox"/> qualification nationale: largage de parachutistes (conforme à la circulaire CIR/FCL-27)				

## 5. Aéronefs d'entraînement et FSTDs

5.1 Liste des aéronefs utilisés pour la formation:

*(ex. DR400, Robinson R44, Pégase C-101, Cameron groupe A)*

*Note: Le DTO doit établir et maintenir une liste de tous les aéronefs utilisés ainsi que leurs immatriculations. Le DTO doit pouvoir soumettre cette liste à la demande de la DGTA.*

5.2 Liste des FSTD qualifiés utilisés pour la formation :

Code littéral du FSTD

*(ex. FNPT 2, DA40,...)*

*(ex. BE.FNPT.01)*

## 6. Aérodrome(s) et site(s) d'exploitation

6.1 Aérodrome ou site d'exploitation utilisé pour dispenser la formation (base principale)

Nom ou code OACI:

Adresse:

Téléphone:

Email:

6.2 Aérodrome ou site d'exploitation supplémentaire (de façon permanente ou temporaire) utilisé pour dispenser la formation (le cas échéant)

Nom ou code OACI:

Adresse:

*Note: pour toutes les sites d'entraînement autre de la base principale, le DTO doit indiquer le nom les coordonnées du responsable pédagogique adjoint (dHT) responsable de ce site*

Nom dHT:

Adresse:

Téléphone:

Email:

6.3 Aérodrome ou site d'exploitation supplémentaire (de façon permanente ou temporaire) utilisé pour dispenser la formation (le cas échéant)

Nom ou code OACI:

Adresse:

Nom dHT:

Adresse:

Téléphone:

Email:

## 7. Date prévue du début de la formation

Date prévue du début de la formation:

## 8. Demande d'approbation de cours de standardisation et de stages de remise à niveau pour les examinateurs (le cas échéant)

Le DTO demande, par la présente, à ce que soi(en)t approuvé(s) le(s) programme(s) de formation susmentionné(s) pour des cours destinés aux examinateurs pour planeurs ou ballons, conformément aux points DTO.GEN.110 b) et DTO.GEN.230 c) de l'annexe VIII (partie DTO) du règlement (UE) no 1178/2011.

*Note: une approbation préalable du programme de formation est requise.*

## 9. Déclarations

Le DTO a élaboré une politique de sécurité conformément à l'annexe VIII (partie DTO) du règlement (UE) no 1178/2011, et en particulier au point DTO.GEN.210 a) 1) ii), et appliquera cette politique durant toutes les activités de formation couvertes par la déclaration.

Le DTO respecte et continuera de respecter, tout au long des activités de formation couvertes par la déclaration, les exigences essentielles énoncées à l'annexe III du règlement (CE) no 216/2008 et les exigences figurant à l'annexe I (partie FCL) et à l'annexe VIII (partie DTO) du règlement (UE) no 1178/2011.

Nous confirmons que toutes les informations figurant dans la présente déclaration, y compris ses annexes (le cas échéant), sont complètes et exactes.

Représentant du DTO	Nom	Date	Signature
Responsable pédagogique (HT) du DTO	Nom	Date	Signature

*Note: la DTO est responsable de la soumission en bonne et due forme de la déclaration à la DGTA.*

*Il sera envoyé à [BCAA.ATO@mobilite.fgov.be](mailto:BCAA.ATO@mobilite.fgov.be).*

*Si la DTO ne reçoit pas l'accusé de réception de la déclaration de la part de la DGTA conformément au point ARA.DTO.100 dans les 20 jours ouvrables suivant le dépôt de la déclaration, la DTO peut contacter la DGTA pour s'informer de la réussite ou non de la soumission de la déclaration.*